



### Limite de vitesse à respecter :

Des bouées indiquent la zone de **75 mètres** de distance des berges à l'intérieur de laquelle la vitesse maximale permise est de 10 km/h (6.21 mph). Veuillez respecter ces indications pour la sécurité et la protection de l'environnement.



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

### Zone de plantes envahissantes



Circulation locale seulement  
(vitesse minimum)



Circulation interdite



75 mètres des berges



300 mètres de la rive



Écueils à titre indicatif seulement

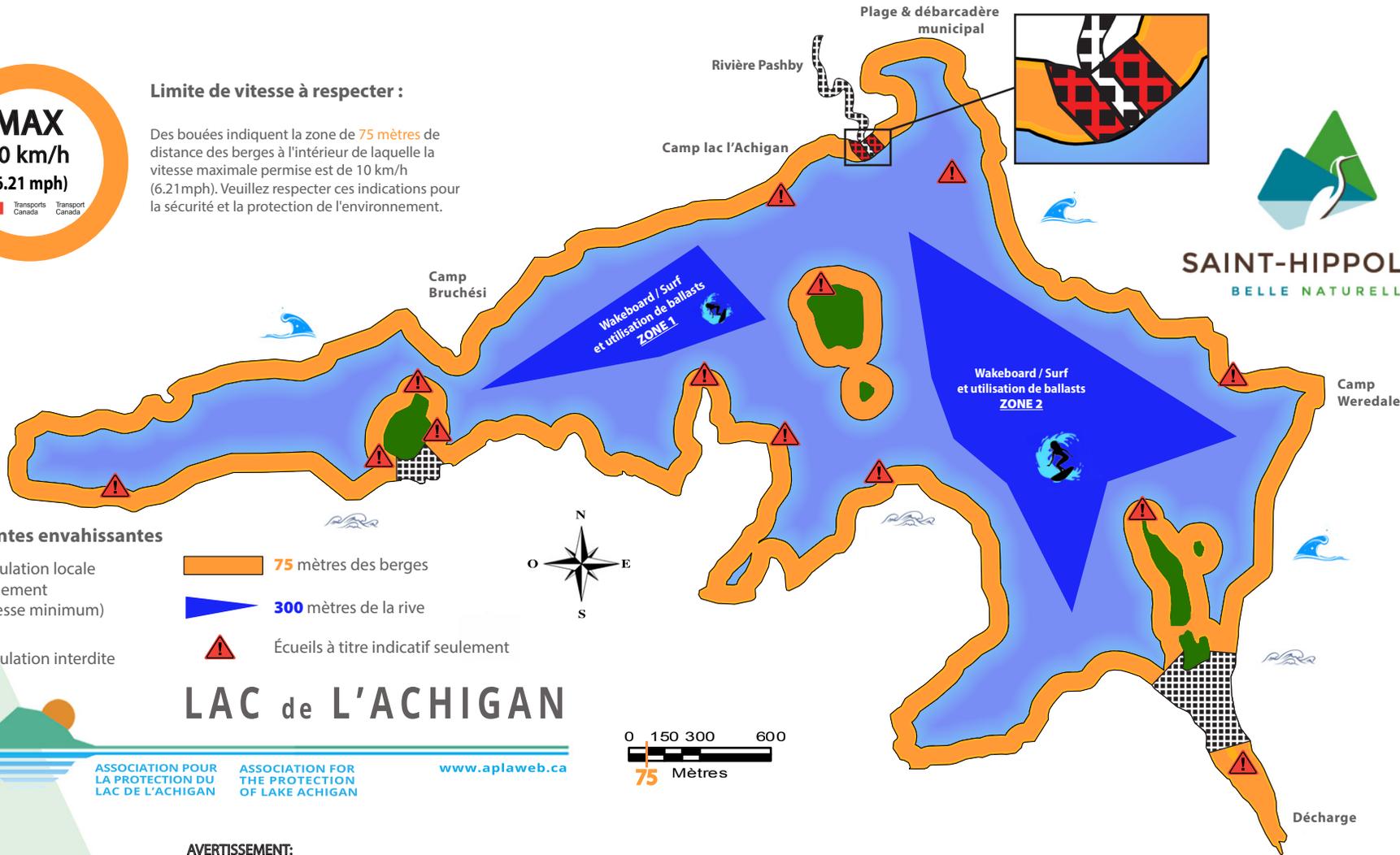
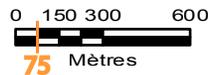


# LAC de L'ACHIGAN

ASSOCIATION POUR  
LA PROTECTION DU  
LAC DE L'ACHIGAN

ASSOCIATION FOR  
THE PROTECTION  
OF LAKE ACHIGAN

[www.aplaweb.ca](http://www.aplaweb.ca)



### AVERTISSEMENT:

Ce croquis n'est pas un document officiel et n'est pas destiné à la navigation. La position des écueils est à titre indicatif et peut ne pas être exhaustive. Faites preuve de prudence en tout temps à proximité des berges. En cas de doute, veuillez vous référer aux publications gouvernementales [www.tc.gc.ca/securitenautique](http://www.tc.gc.ca/securitenautique)